

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 042/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET
ATTRIBUTION SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT à
l'ADMR.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL.

Absente : Mme LAURENT.

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'avis de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (hors la présence de Mme Yvette COUDRAY +pouvoir de M. Jean COUDRAY, membres du CA de l'ADMR) :

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de **1.900 €** à l'ADMR de BACCARAT

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 043/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET
ATTRIBUTION SUBVENTION
**DE FONCTIONNEMENT A :*
"LA CONFRERIE DE**
L'AUTHENTIQUE PATE
LORRAIN".

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL

Absente : Mme LAURENT.

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'avis de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
(Hors la présence de MM. GEX – BANNEROT et Mme CHASSAIN membres du CA de l'Association) :

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de **2.000 €** à "La Confrérie de l'Authentique Pâté Lorrain".

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 044/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET
ATTRIBUTION SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT A
L'ASSOCIATION "JOGGING
CLUB"

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL

Absente : Mme LAURENT.

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'avis de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
(Hors la présence de M. BANNEROT, Président de l'Association)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de **1.000 €** à l'Association JOGGING CLUB.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 045/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET
ATTRIBUTION SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT A
L'ASSOCIATION "TENNIS
CLUB"

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL

Absente : Mme LAURENT.

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
(Hors la présence de M. MALHERBE, membre du CA de l'Association)

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de **3.000 €** à l'Association TENNIS CLUB.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 046/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET
ATTRIBUTION SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT A
L'ASSOCIATION "VTT TONIC".

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL

Absente : Mme LAURENT.

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
(Hors la présence de Mme BAILLY, membre du CA de l'Association)

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de **1.300 €** à l'Association VTT TONIC.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 047/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 25

OBJET

**ATTRIBUTION SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL

Absente : Mme LAURENT.

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'avis de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2022**

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTE
VMEH (visite des malades MHB)	300 €
Retraités et Personnes Agées de BACCARAT	900 €
Conjoints survivants	350 €
Secours Catholique	200 €
Croix Rouge Française	350 €
Resto du Cœur	350 €
ALLIAS	250 €
Le Dernier Espoir pour Cyrielle et ses Enfants	300 €
SIDI-BRAHIM DE BACCARAT	150 €
METAMORPHOSE	1 200 €
La GUERIOTTE	2 000 €
ARTISTES AMATEURS	200 €
PASS'IMAGE	250 €
FOREMOST MUSIC	400 €
APE COLLEGE	400 €
APEL GONDRECOURT	500 €
RETRAITES CRISTALLERIE	500 €
AMICALE CLASSE 65	300 €
COMITE DES FETES	3 000 €
AS Maternelle et primaire du Centre	1 200 €
UNSS Collège	1 000 €
Baccarat Plongée	600 €
Cristal Gym	400 €
Club Vosgien	500 €
Pêche le Barbeau	300 €
MSM Compétition	1 200 €
Bacchamoise Gymnastique	3 000 €
Cavaliers du Belvite	800 €
Sporting Club de Baccarat	5 000 €
Pétanque Bacchamoise	1 500 €
Ski Club Raon Baccarat	2 300 €
Basket Club Baccarat - Raon	1 550 €
Rugby Club Saint Dié - Raon - Baccarat	1 000 €
Cristal Boxing Club	2 000 €
AS les vétérans de Baccarat	500 €

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N°048/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

OBJET

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL

Absente : Mme LAURENT

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations énumérées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
COMITE DES FETES	4.000 €
BACARAT PLONGEE	200 €
BACHAMOISE GYMNASTIQUE	850 €
PETANQUE BACHAMOISE	900 €
SKI CLUB RAON BACCARAT	280 €
CRISTAL BOXING CLUB	2.500 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 049/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

OBJET
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE – ASACL
AUTOMOBILE CLUB LORRAIN
26^{ème} Rallye de Printemps.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial aux Finances, Budget et à l'Ecole de Musique,

Par courrier en date du 16 FEVRIER 2022, le Président de l'ASACL sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation du 26^e Rallye de Lorraine qui s'est déroulé les 18 et 19 Mars 2022.

Vu l'avis de l'Office Municipal des sports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 2 contre (Mme ROBERT+ pouvoir) – 1 abstention (Mme HENRY) ;

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **1.500 €** à **l'ASACL – Automobile Club Lorrain**.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 050/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

OBJET

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE –
ASSOCIATION D'ANCIENS OU
FILS D'ANCIENS DE LA 2^oDB
DIVISION LECLERC.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial aux Finances, Budget et à l'Ecole de Musique,

La commune souhaite apporter son soutien à l'Association des Anciens ou fils d'Anciens de la 2^e DB, section de la SOMME, pour l'organisation d'une cérémonie de dévoilement de deux stèles installées de part et d'autre du monument Leclerc à Amiens.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer à l'association citée ci-dessus, une subvention de **100,00 €**.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 051/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

OBJET

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE – COMITE
DEPARTEMENTAL
D'ORGANISATION DU
CONCOURS NATIONAL DE LA
RESISTANCE ET DE LA
DEPORTATION DE MEURTHE
ET MOSELLE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial aux Finances, Budget et à l'Ecole de Musique,

Le Comité Départemental d'organisation du concours national de la résistance et de la déportation sollicite l'attribution d'une subvention pour le concours organisé en 2022 dont le thème est : "1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister".

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **50,00€** au Comité Départemental d'organisation du concours national de la résistance et de la déportation.

Cette subvention est destinée au concours de l'année scolaire 2021-2022.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 052/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

OBJET

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE –
ASSOCIATION CANAL
MYRTILLE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial aux Finances, Budget et à l'Ecole de Musique,

L'Association CANAL MYRTILLE organise le 11 et 12 juin 2022, un salon des artisans et du savoir-faire local.

La commune de Baccarat souhaite soutenir financièrement RCM la Radio dans la réalisation de ce projet estimé à 2 152.12 TTC € Conformément au dossier présenté à la commune, il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 8% du projet, **soit 172.17 € TTC**. Ce montant précis permet ainsi à l'association de respecter 20% d'autofinancement imposés par LEADER, selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépense	€ TTC	Financeurs	€ TTC	%
Coûts de promotion	2 152.12	LEADER	1 549.53	72
		Ville de BACCARAT	172.17	8
		RCM	430.42	20
TOTAL	2 152.12	TOTAL	2 152.12	100

- Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;
DECIDE d'attribuer une subvention de **172,17 €** à l'Association CANAL MYRTILLE.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 053/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

OBJET

**CONVENTION "TEAM
MACADAM'S COWBOYS" –
TOUR DE LA MIRABELLE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial aux Finances, Budget et à l'Ecole de Musique,

Dans le cadre de l'organisation du Tour de la Mirabelle, - course cycliste -, la Ville de BACCARAT est engagée avec l'association « MACADAM'S COWBOYS ».

Les obligations contractuelles respectives sont renseignées dans la convention annexée et au titre desquelles figure une participation financière de la Ville de BACCARAT à hauteur de 8 000 € (huit mille euros) en contrepartie d'actions de communication (listées dans le projet de convention précité). Il convient de souligner que la Ville de BACCARAT a été retenue en tant que Ville Départ de la dernière étape avec la constitution, par l'association « MACADAM'S COWBOYS », d'un village départ.

- Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 054/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

OBJET
DECISION MODIFICATIVE N°1-
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL.

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller Délégué Spécial aux Finances, Budget et à l'Ecole de Musique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23-42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération n°033/2022 du 6 avril 2022 adoptant le budget primitif (annexe de l'Eau) pour l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe de l'eau,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1 telle qu'elle figure dans le tableau ci-après :

BP 2022 ANNEXE EAU				
RECETTES FONCTIONNEMENT	INTITULE	BP 2022	DM n°1	BP 2022 APRES DM n°1 30 MAI 2022
CHAP 002	Excédent de fonctionnement reporté	215 633.77	- 449.81	215 183.96
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		619 406.60	- 449.81	618 956.79
DEPENSES FONCTIONNEMENT	INTITULE	BP 2022	DM n°1	BP 2022 APRES DM n°1 30 MAI 2022
CHAP 011	Charges à Caractère Général	106 550.00	- 449.81	106 100.19
Article 6135	Locations mobilières	3 000.00	- 249.81	2 750.19
Article 6156	Maintenance	30 200.00	- 200.00	30 000.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		619 406.60	- 449.81	618 956.79

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 055/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

OBJET

**INDEMNITE
COMPLEMENTAIRE
FORFAITAIRE POUR
ELECTIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL.

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller Délégué Spécial aux Finances, Budget et à l'Ecole de Musique,

Les élections législatives des 12 et 19 Juin 2022 vont impliquer du personnel communal de l'encadrement pour le contrôle de la régularité des opérations de vote et de dépouillement.

Les agents y participant peuvent bénéficier d'indemnité forfaitaires pour élection suivant les règles établies dans l'Arrêté du 27 Février 1962 (JO du 7 Mars 1962) modifié par l'arrêté du 19 Mars 1992.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer l'enveloppe globale de ces indemnités à **500 €**.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 056/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

OBJET
DEPENSE D'UTILITE
(ACHAT DE CRISTAL)

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL.

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Dominique THIRIET, Conseiller Délégué Spécial en charge des Finances, Budget, Ecole de Musique,

Afin d'honorer ses visiteurs de marques et autres personnalités dans le cadre de sa politique de communication, la Collectivité désire profiter de la vente organisée au second semestre 2022 par la Société BACCARAT SA, pour acheter des pièces de cristal à un prix plus intéressant qu'au magasin des cristalleries de BACCARAT.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** un représentant de la collectivité à acquérir des pièces de cristal pour un **montant maximum de 1.500 € TTC** ;
- **DIT** l'utilité de la dépense qui sera imputée à l'article 6232 du Budget de la Ville.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 057/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

OBJET

**VOIRIE : RD 935 – SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE
FINANCEMENT DANS LE
CADRE DES TRAVAUX
COMMUNAUX REALISES SUR
LE DOMAINE PUBLIC
ROUTIER DEPARTEMENTAL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL.

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. Domaine de compétence par thème 8.4 Aménagement du territoire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Didier COLIN, Adjoint délégué aux Travaux, Eau, Assainissement et Voirie,

Fruit d'une coopération soutenue entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la Ville de BACCARAT, une convention de financement est proposée à l'assemblée délibérante.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 935. La Ville de BACCARAT peut bénéficier d'un soutien financier du Département de Meurthe-et-Moselle.

L'aide financière n'est pas systématique, mais compte tenu de l'usure et du projet de réduction de la largeur de chaussée générée par le projet communal, la conférence territoriale a décidé d'intégrer ces travaux dans son champ d'action.

La convention, jointe en annexe, définit les modalités de ce soutien financier et les engagements respectifs de la Ville de Baccarat et du Département de Meurthe-et-Moselle.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de financement dans le cadre des travaux réalisés sur la RD935 avec le Département de Meurthe-et-Moselle.

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec le Département de Meurthe-et-Moselle et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 058/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

OBJET

**SOCIETE SPL-XDEMAT –
ASSEMBLEE GENERALE SUR
LA REPARTITION DU CAPITAL
SOCIAL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS -- Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL.

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique

5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle ainsi que de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Fin avril 2022, SPL-Xdemat comptait 3 025 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 7 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires d'en sortir et un à revendre son action avant sa fusion avec une structure déjà membre. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- **DONNE** pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 059/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

OBJET

**FIXATION DU NOMBRE DE
REPRESENTANTS DU
PERSONNEL AU COMITE
SOCIAL TERRITORIAL.
MAINTIEN DU PARITARISME
ET DECISION DU RECUEIL DE
L'AVIS DES REPRESENTANTS
DES COLLECTIVITES ET
ETABLISSEMENTS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MAI 2022 ;

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - M. COUDRAY à Mme COUDRAY - Mme BELCOUR à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Excusée : Mme CAREL.

20H35 : Arrivée de Mme USTARITZ

20H42 : Arrivée de Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1.1 Délibérations et conventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.251-5 à L.251-10 et L.253-1 à L.253-6,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,
- Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2 et 4,
- Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le **19 mai 2022** soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,
- Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 75 agents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), et **PRECISER** la répartition des effectifs 50% d'hommes et 50% de femmes.
- **DECIDE**, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **DECIDE** le **recueil**, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

M. Christian GEX